

## Un Recteur qui (se) trompe énormément

Jean-Jacques POLLET est ce recteur qui, dans l'Académie de NANCY-METZ, qu'il ose qualifier, par les en-têtes de ses courriers officiels, « d'Académie de Lorraine »\*, n'a pas su, depuis plus d'un an, ramener l'ordre dans un des lycées dont il est responsable.

Dans un récent entretien radiodiffusé ( 22 octobre), rapporté par la presse locale, il aborde principalement 3 sujets :

1. l'affaire du lycée Loritz,
2. la participation des lycéens aux manifestations contre la réforme des retraites,
3. l'arrivée des nouveaux enseignants sans formation pédagogique.

Sur les deux derniers points, il pratique soit l'esquive, soit l'invective.

**Esquive** : les IUFM n'étaient pas fameux, mais quand même ... Il faut apprendre le *métier d'enseignant*, y compris par des « moments réflexifs » qui impliquent « un peu de distance par rapport [aux] pratiques ». Autrement dit, que les jeunes profs se forment sur le tas ; on verra plus tard s'ils ont tout compris.

**Invective** : les parents en laissant leurs enfants dans la rue faillissent à leur fonction éducatrice et fragilisent le système scolaire. Il faut bien un bouc émissaire quand la véritable fragilisation de l'Ecole vient du recul de la Laïcité, de la montée en puissance de la violence (au fait qu'a fait le Recteur POLLET pour faire mettre en place les CDDF\*\* ?), du fonctionnement de la LOLF \*\*\* et de l'abaissement du niveau de formation des maîtres, toutes choses qui relèvent directement des responsables de l'Institution.

**Dérive** conviendrait assez à l'affaire du Lycée Loritz dont cet homme si compétent n'a pas su venir à bout dans des délais raisonnables et qui, de ce fait, « *a pris des proportions ... extravagantes* » (sic)\*\*\*\*. D'ailleurs, le Recteur POLLET la réduit à des conditions d'organisation d'un voyage scolaire ...

Plait-il ?

En 2009-2010, les entraves mises continûment à la réalisation du **Voyage de la Mémoire de la SHOAH** par Catherine PEDERZOLI et ses élèves seraient dues aux incidents survenus lors du voyage de l'année précédente. Quels incidents en mars 2009 ? Une accompagnatrice fin saoule ! Quelle accompagnatrice ? Une stagiaire imposée par le Proviseur, en dépit des réserves de Catherine PEDERZOLI !

Au retour, le Proviseur, Sandrine THIEULIN, a tenté de faire porter le chapeau de la saoulerie aux élèves qui en avaient été les témoins (et l'avaient filmée sur leur portable). Elle a donc sollicité Catherine PEDERZOLI afin qu'elle se prêle à cette falsification des faits.

### Refus de Catherine PEDERZOLI.

Et, depuis, fruit de la rancœur et de la vengeance, s'est exprimée toute cette animosité contre le renouvellement du **Voyage de la Mémoire de la SHOAH** et son animatrice, avec des relents d'antisémitisme subrepticement attisés, qui provoque « *le climat dégradé* » dont le Recteur POLLET feint de s'indigner alors qu'il en est directement responsable. En effet,

depuis le début, il protège **un chef d'établissement qui a manqué de discernement** dans le choix d'une accompagnatrice et qui, ensuite, **a tenté de camoufler son manque de discernement** en trouvant d'autres (et faux) coupables.

Qui est puni par un rapport immonde de l'IGEN\*\*\*\*\* ?

Qui est puni par une suspension de 4 mois ?

Qui est puni par la prochaine tenue d'un conseil de discipline ?

La stagiaire portée sur la vodka pendant son service ? **Le Proviseur qui manque de discernement** et tente de camoufler une faute professionnelle commise par une de ses protégées en accusant des innocents ? Le Recteur d'Académie qui s'en tient aux rumeurs plutôt qu'à la recherche de la vérité ?

Non : Catherine PEDERZOLI !

Et, avec elle, certains de ses élèves de l'an dernier, ses élèves –qu'elle ne connaît pas encore – de cette année, l'enseignement de la SHOAH, le Voyage de la Mémoire ...

Oui, Monsieur le Recteur, le climat est « *dégradé* », honteusement « *dégradé* », et, vous le savez bien, pour d'autres raisons que celles que vous invoquez.

Catherine PEDERZOLI doit être punie parce qu'elle est coupable, et avec elle ceux qui la défendent, de refuser que le mensonge insidieux, insinuant, infâmant contrôle la liberté pédagogique d'un professeur convaincu, honnête et dévoué à la réussite de ses élèves, les futurs citoyens.

Elle doit être punie parce qu'elle est coupable, par son enseignement, de rendre ses élèves témoins de leur passé commun et de leur permettre de découvrir que c'est lui et les perspectives d'avenir qu'il invite à emprunter qui fondent leur identité nationale

Elle doit être punie parce qu'elle est un professeur qui ne courbe pas l'échine devant les falsificateurs des missions que la République a données à son Ecole.

Elle doit être punie « *de façon ordinaire* » pendant que vous, Monsieur le Recteur, reviendrez avec délice aux raffinements psychologiques des *Affinités électives* de Goethe.

\* *Que nous sachions, l'Education est Nationale, pas encore régionale ... même si sur beaucoup de points relevant de l'Ecole les collectivités territoriales sont mises à contribution.*

\*\* *Conseil des Droits et Devoirs des Familles, institué par la loi pour la prévention de la délinquance du 5 mars 2007.*

\*\*\* *Loi relative à l'Organisation des Lois de Finances.*

\*\*\*\**Il y a bien d'autres « affaires » qui ne connaissent pas cette extravagance étouffées qu'elles sont par la loi du silence (ne pas faire de vagues même si certains collègues en ressentent une grande souffrance). Beaucoup posent la question de l'antisémitisme à l'œuvre au sein de l'Education Nationale et, toutes, celle du révisionnisme rampant et du négationnisme mou.*

\*\*\*\*\* *Inspection Générale de l'Education Nationale*